



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 29 MARS 2018 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D21 - Budget primitif 2018 - Budget annexe Bâtiment commercial**

**Date de convocation : ..... 23 mars 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 24**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Médéric DIRAISON, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : ..... 5**

Jacques CARDET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Gaëlle TANGUY	donne pouvoir à	Natacha MICHEL
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## N° 21 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

### Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	8 490,00 €	Produits gestion courante	14 600,00 €
Charges de gestion courante	10,00 €	Subvention d'équilibre	8 720,00 €
Charges financières	202,28 €	Amortissements subventions	1 141,00 €
Amortissements	4 547,00 €	Reprise du résultat 2017	14 196,28 €
Virement à la section d'investissement	25 408,00 €		
<b>Total</b>	<b>38 657,28 €</b>	<b>Total</b>	<b>38 657,28 €</b>
Investissement			
Crédits reportés 2017	2 924,21 €	Reprise résultat 2017	11 664,50
Remboursement capital	37 200,29 €	Amortissement immobilisations	4 547,00 €
Amortissement subventions	1 141,00 €	Virement de la section de fonctionnement	25 408,00 €
Dépôts et cautionnements	354,00 €		
<b>Total</b>	<b>41 619,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>41 619,50 €</b>
<b>Total général</b>	<b>80 276,78 €</b>	<b>Total général</b>	<b>80 276,78 €</b>

#### En fonctionnement

- Les dépenses comprennent :
  - o les charges à caractère général composées des charges de copropriété pour 5 000 €, des assurances pour 490 € et de la taxe foncière pour 3 000 € ; les charges de gestion courante pour 10 € ; les charges financières représentant les intérêts de la dette pour 202,28 € ; les dotations aux amortissements des immobilisations pour 4 547 € et le virement à la section d'investissement pour 25 408 €.
- Les recettes se composent :
  - o du produit des loyers pour 12 400 € et de la refacturation des charges de copropriété pour 1 100 €, des taxes d'ordures ménagères 1 100 €, des amortissements des subventions transférées 1 141 €, de la reprise de l'excédent de l'exercice 2017 pour 14 196,28 € et la subvention d'équilibre de 8 720 €.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
 sous le n° 017-211703475-20180329-  
 2018\_03\_D21-DE  
 Accusé de réception Sous-préfecture  
 le 4 avril 2018  
 Affiché le 4 avril 2018

En investissement :

- Les dépenses, outre les crédits reportés concernant les cautions des loyers pour 2 924,21 € les crédits nouveaux concernent le remboursement du capital de la dette pour 37 200,29 €, l'amortissement des subventions transférées pour 1 141€ et les dépôts et cautionnement pour 354 €.
- Les recettes sont composées de la reprise du résultat de l'exercice 2017 pour 11 664,50 €, du virement de la section de fonctionnement pour 25 408 € et des amortissements des immobilisations pour 4 547 €.

L'encours de la dette s'élève à 76 258,76 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et comprend un emprunt classé selon les critères de la charte GISSLER en 1 : indices en euros -A : Taux variable simple, auquel il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements des locataires d'un montant de 1 268,69 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**

- En dépenses et en recettes 41 619,50 €

- **Section de fonctionnement**

- En dépenses et en recettes 38 657,28 €

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

**Pour : 21**

**Contre : 7**

**Abstentions : 1**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180329-  
2018\_03\_D21-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 4 avril 2018  
Affiché le 4 avril 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.